

Du vingt-cinq Janvier mil neuf-cent-deux, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de *Ruffino Jean Louis*

Agé de vingt-trois ans, né à *Soulavon*
 département de *Hautes Alpes* le quatre du mois
 de *Juin* mil-huit-cent-soixante-dix-huit profession
 de *ouvrier* domicilié à *La Gacelle* département
 de *Isère* fils *major* de *la Ruffino Pierre*
Jacques né à *Lebac Néresse* département
 de *Haute-Savoie* en son vivant profession de *journalier*
 domicilié à *Soulavon* département de *Hautes Alpes*
 et de *Marguerite Suzanne* née à *Lezay*
 département de *Haute-Savoie* journalière, domiciliée à *La Gacelle* sur
 La mère et présente et consentante, d'une part.

Et de *Escaud Jovin Marie*

Agée de dix-huit ans, née à *La Gacelle*
 département de *Isère* le vingt-sept du mois
 de *Mai* mil-huit-cent-quatre-vingt-trois profession
 de *costurière* domiciliée à *La Gacelle* département
 de *Isère* fille *mineure* de *Jacques Marie Suzanne*
Escaud né à *La Gacelle* département
 de *Isère* profession de *cultivateur*
 domicilié à *La Gacelle* département de *Isère*
 et de *Antoinette Blaise Marie* née à *La Gacelle*
 département de *Isère* mariée *provisoire*, domiciliée à *La Gacelle* sur
 Le père et la mère et présente et consentante, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° la publication de mariage, faite
 sans opposition, le dimanche vingt et deux Janvier
 mil-neuf-cent-deux, en présence d'officiers pendant le
 délai voulu par la loi,
 2° Sur l'extrait de l'acte de naissance du futur époux,
 3° Sur l'extrait de l'acte de décès du père du futur époux,
 4° Sur l'acte de naissance de la future épouse

Ruffino
 et
 Escaud



et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier
 public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le
 mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
 civil modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux ont déclaré qu'il
 fait de _____ contrat de mariage à la date du _____
 du mois de _____ mil neuf-cent _____
 par devant M^r _____ notaire à _____
 département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Escaud Jovin Marie*
 Marie et l'autre *Ruffino Jean Louis*

Le tout en présence de *Reggiane Suzanne*
 domiciliée à *La Gacelle* département de *Isère*
 Agé de quarante-huit ans, profession de *commerçant*
 en son

De *Jean François*
 domicilié à *La Gacelle* département de *Isère*
 Agé de quarante-un ans, profession de *propriétaire*

De *Maurice Auguste*
 domicilié à *La Gacelle* département de *Isère*
 Agé de quarante-neuf ans, profession de *propriétaire*

Et de *Escaud Adolphe*
 domicilié à *La Gacelle* département de *Isère*
 Agé de vingt-cinq ans, profession d'*ouvrier du jet*
paire de la future

Après quoi *Henri Fernand Anthoine*, capitaine délégué
 par *Monsieur le Maire de La Gacelle*
 faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
 parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
 publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
 moi, par toutes les parties à l'exception des mères de
 futur et de la future qui ont déclaré ne le savoir.
 L'Officier des époux unis, ainsi qu'il suit.

Escaud Jovin Marie *Ruffino Louis*

Escaud *Reggiane*

Jovin *Maurice* *Escaud*